

Le 4 juin 2020

Jason Kenney  
Premier ministre de l'Alberta  
Édifice de l'Assemblée législative  
10800 97 Ave NW  
Edmonton, AB T5K 2B6

Demetrios Nicolaidis  
Ministre de l'Éducation supérieure  
403 Édifice de l'Assemblée législative  
10800 - 97 Avenue  
Edmonton, AB T5K 2B6

**Objet : Sauvons Saint-Jean**

Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le ministre de l'Éducation supérieure,

Le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta traverse une situation financière extrêmement précaire qui pourrait mettre en péril l'existence même de notre seule institution postsecondaire de langue française en Alberta.

En effet, s'il ne peut utiliser ses fonds de réserve ou s'il n'obtient pas le financement adéquat du Campus Alberta Grant ou une aide fédérale d'urgence, le Campus Saint-Jean se verra dans l'obligation de couper 44 % des cours prévus en 2020-2021, soit 180 cours sur une possibilité de 409.

Pour une petite institution, ceci veut dire l'abolition complète de certains programmes nécessaires à la vitalité de la communauté francophone. Cette situation nous inquiète au plus haut point.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones tient à rappeler que le continuum en éducation, qui essentiellement repose sur le fait que les francophones doivent pouvoir faire leurs apprentissages en français de la petite enfance à l'âge adulte, est un enjeu majeur pour les francophones en contexte minoritaire. Les institutions d'enseignement postsecondaire jouent un rôle de premier plan dans l'épanouissement des communautés francophones issues de la minorité.

Le manque d'établissements scolaires francophones et de programmes pour nos finissants un peu partout au pays fait en sorte que l'éducation en langue française, globalement, ne bénéficie pas des conditions équivalentes à celles accessibles à la majorité.

L'équivalence réelle de l'éducation est un droit protégé par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, suivant leur situation

et leurs besoins particuliers, afin de leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité de langues officielles. Il s'agit d'une question d'équité.

Conséquemment, toutes les dispositions nécessaires doivent être mises en place afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de parfaire leurs études en français et ainsi assurer la pérennité des communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire.

Aujourd'hui, l'Alberta compte plus de 268 000 citoyens d'expression française, une population qui a crû de plus de 50 % entre 1991 et 2016.

Le Campus Saint-Jean joue un rôle fondamental en Alberta, mais également dans l'Ouest et le Nord canadiens, en fournissant aux étudiants en immersion française et aux francophones la possibilité de poursuivre leurs études postsecondaires en français.

Nous vous demandons de collaborer avec l'ACFA (Association canadienne-française de l'Alberta) et le Campus Saint-Jean afin de trouver une solution rapidement pour préserver l'unique institution postsecondaire de langue française dans cette province.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier ministre et monsieur le ministre de l'Éducation supérieure, nos plus sincères salutations.

Le président



Louis Arseneault

La directrice générale,



Valérie Morand

*La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils scolaires francophones au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils scolaires offrent des services éducatifs en français à plus de 170 000 élèves rassemblées dans plus de 700 établissements scolaires.*

*C.c.: Honorable Leela Aheer, ministre de la Culture, du Multiculturalisme et du Statut de la femme et ministre responsable du Secrétariat francophone*

*Laila Goodridge, secrétaire parlementaire pour la Francophonie albertaine*